

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 13 (1868)
Heft: 7

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tardera pas à sortir aussi de presse, et que l'*Ecole de compagnie* souffre seule, dit-on, d'une fâcheuse lenteur d'imprimerie, à Neuchâtel.

En réponse à d'autres demandes semblables, et particulièrement à une de St-Imier, nous ne saurions qu'engager nos honorables correspondants à s'adresser directement au Département militaire fédéral, qui s'empressera sans nul doute de satisfaire à leurs vœux.

ANNONCES.

FABRICATION DE FUSILS A RÉPÉTITION. MISE AU CONCOURS.

Le département militaire fédéral ouvre par la présente un concours pour la fabrication de fusils à répétition.

1^o Le modèle du fusil à répétition est déposé au bureau de l'administrateur du matériel de guerre fédéral, où on peut le voir dès ce jour.

2^o Le chiffre des fusils à fabriquer est préalablement fixé à 80,000.

3^o Après le résultat de la mise au concours, il sera conclu des conventions pour l'établissement de fusils terminés ou de quelques parties de cette arme. Les offres peuvent être faites pour une ou plusieurs des parties ci-après :

a) Fusils terminés avec accessoires.

b) Canons préparés et éprouvés (tournés, forés, taraudés et pourvus du logement pour le pied de la hausse).

c) Fabrication de toutes les autres parties (monture, garnitures, rayer et finir le canon, fixer la hausse et le guidon), monter et terminer le fusil.

d) Baïonnette et baguette de nettoyage.

4^o Les concurrents qui feront dépendre leurs prix de soumission de l'importance de la commande et du terme de livraison devront spécifier exactement dans leurs demandes les diverses quantités pour lesquelles ils soumissionnent et les époques de livraison.

5^o Les entrepreneurs devront fournir une place convenable pour l'épreuve de résistance à laquelle les fusils terminés seront soumis.

6^o Les livraisons devront avoir lieu, franco, à la gare de chemin de fer la plus rapprochée.

7^o Les offres doivent être adressées cachetées au département militaire fédéral jusqu'au 1^{er} mai 1868.

Berne, le 19 mars 1868.

Département militaire fédéral.

IL VIENT DE PARAÎTRE

chez TANERA, rue de Savoie, 6, à Paris,
chez J. CHANTRENS, libraire, à Lausanne,
et à l'Imprimerie PACHE, à Lausanne,

GUERRE DE LA PRUSSE ET DE L'ITALIE

CONTRE

L'AUTRICHE ET LA CONFÉDÉRATION GERMANIQUE

EN 1866.

Relation historique et critique par Ferdinand LECOMTE, colonel fédéral suisse. Un fort volume grand in-8^o, avec 7 cartes et plans. — 10 francs.

Ce 1^{er} volume, comprenant les événements jusqu'à la bataille de Kœniggrätz inclusivement, sera suivi d'un 2^d et dernier qui paraîtra en avril prochain.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.